



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 14 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une assemblée régulière tenue le 18 février 2025, le conseil du Service de sécurité incendie de la région de Richmond a adopté le Règlement numéro 14 portant sur la gestion contractuelle.

Que ledit règlement numéro 14 est entré en vigueur le 18 février 2025.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau du Service de sécurité incendie de la région de Richmond, situé au 745, rue Gouin, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Richmond (Québec), ce 21 février 2025.


Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général